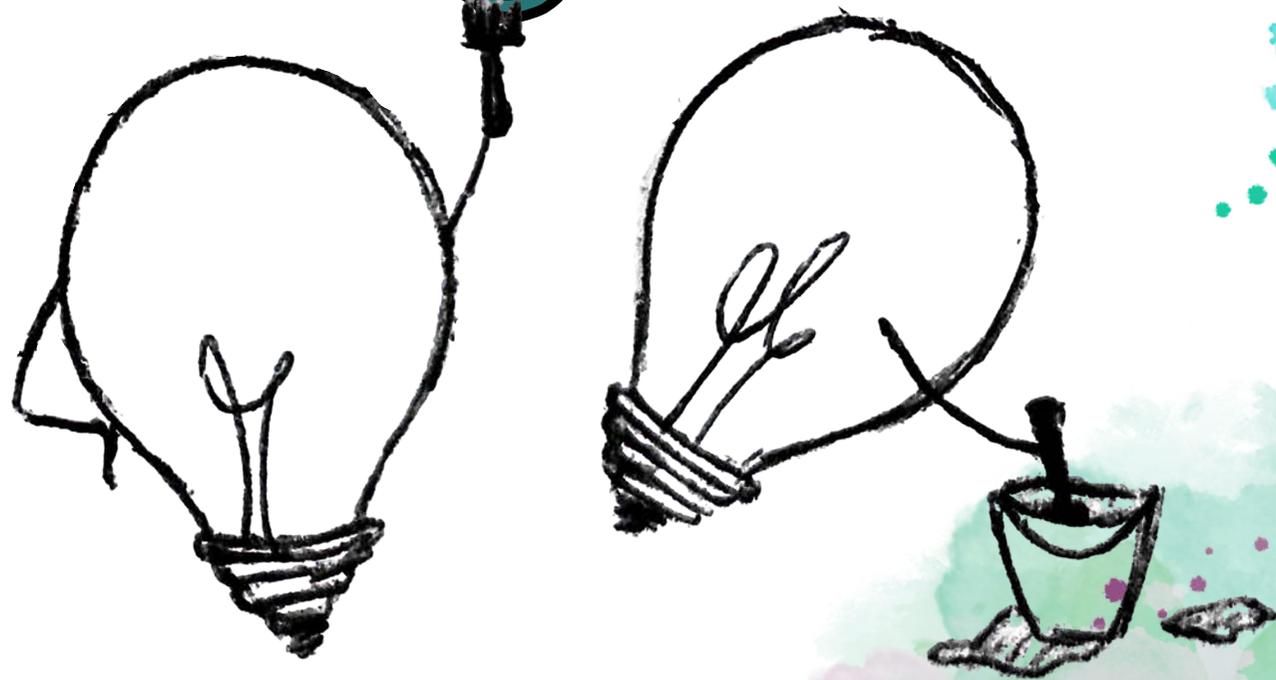


DOSSIER DE CANDIDATURE

BOURSE AUX PROJETS jeunes



BOURSE AU PROJET JEUNES

La **bourse** permet de financer **de 300 € à 3000 €** des projets de groupe de jeunes âgés de 11 à 25 ans.

En plus de ce financement possible, **c'est surtout l'occasion de mener un projet en étant accompagné à chaque étape : une marche supplémentaire vers l'autonomie !**

CERTAINES PARTIES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT DANS CE DOSSIER :

- Le **contact du correspondant** de votre équipe.
- Le **budget prévisionnel** de votre projet.
- Le **document d'engagement** des organisateurs du projet.
- L'**autorisation parentale** pour chaque membre mineur de votre équipe.
- Éventuellement, l'« **annexe : Co-organisation** » si vous menez votre projet avec une structure (Service Jeunesse, association...).

À FOURNIR :

- Le **Relevé d'Identité Bancaire ou Postale** du compte sur lequel la bourse pourrait être versée (celui d'un membre de votre équipe, d'une association ou Junior Association/A TEC, de la structure qui vous accompagne).

Le dossier complet est à envoyer au minimum 2 semaines avant la date de la commission d'analyse du projet à :
Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne
"Bourse aux projets jeunes"
108 rue Fumadelles
47000 AGEN

SOUS UNE FORME DE PRÉSENTATION LIBRE (PAPIER, BD, VIDÉO, PHOTO...) :

- La **présentation du projet et de votre organisation**, de l'action en réponse au livret.
- **Tout document supplémentaire que vous jugez utile** pour vous présenter, présenter votre projet, votre budget... (article de presse, devis, photos,...).

Si vous êtes retenus, une présentation de votre projet devra être faite auprès de la commission d'attribution de la bourse.

QUI ÊTES-VOUS ?

ÉTAPE 1

Indiquez les informations concernant le correspondant du projet * :

Nom :

Date de Naissance :

Situation (lycéen, salarié...) :

E-mail :

Numéro de téléphone :

Nombre de jeunes impliqués dans le projet :

Collégien·ne·s, précisez Lycéen·ne·s, précisez.....

Volontaires, précisez..... Etudiant·e·s, précisez.....

Autres, précisez.....

.....
.....

*

Les données personnelles que vous nous fournissez sont collectées sous la responsabilité de la directrice générale de la ligue de l'enseignement. Elles sont destinées au(x) service(s) jeunesse dans le cadre d'une demande de bourse.

Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » et au Règlement européen (UE) du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) vous disposez :

-D'un droit d'accès

-D'un droit de rectification

-D'un droit d'effacement

-D'un droit d'opposition

-D'un droit à la limitation

-D'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

-D'un droit à la portabilité de vos données

Pour exercer ces droits, vous pouvez soit nous contacter par courriel, soit nous adresser un courrier à l'adresse ci-dessous :

Ligue de l'enseignement

A l'attention du Délégué à la protection des données

180 rue fumadelles - 47000 AGEN



ACCOMPAGNEMENT

ÉTAPE 2

Si vous êtes mineurs (-18 ans)* remplissez obligatoirement le cadre ci-dessous avec le nom du Point d'Appui qui vous accompagne.
La liste des Points d'Appui est disponible sur <https://laligue47.org/>

Nom du Point d'Appui :

Personne référente :

Adresse :

E-mail :

Numéro de téléphone :

Si vous êtes structurés en Juniors Associations, ATEC ou Association, merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes.

Type de Structure :

Personne référente :

Accompagnateur (J.A /ATEC) :

E-mail :

Numéro de téléphone :

*CF : Annexe : Autorisation Représentant Légal



Comment est née cette idée ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Passion ou envie commune des membres de l'équipe

Idée d'un membre de l'équipe qui a convaincu d'autres personnes

Vous avez vécu, vu, lu ou entendu des choses qui vont ont donné cette idée. Précisez quoi :

.....
.....
.....

Vous avez remarqué un manque, un besoin dans votre groupe ? dans votre ville ? dans le département ? pour d'autres personnes ? Précisez lequel :

.....
.....
.....

A qui ou à quoi profitera votre idée ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

à votre équipe

à d'autres personnes (enfants, jeunes, habitants de votre ville/quartier,...),

précisez.....

à autre chose (environnement, animaux, vie locale,...),

précisez.....

Comment allez-vous faire connaître votre projet ? Auprès de qui ?

N'hésitez pas à joindre un logo, un article, de presse, une affiche ou un flyer si vous en avez déjà réalisé.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous envisagé une suite à votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



QUEL EST VOTRE BUDGET ?

ÉTAPE 5

Dans cette partie nous vous demandons de détailler les dépenses et les différents financements (ou recettes) que vous envisagez pour votre projet : c'est le budget prévisionnel

Cela vous permet de voir si vous avez suffisamment d'argent pour réaliser votre projet. C'est aussi dans votre budget prévisionnel que vous nous informerez du montant de la bourse que vous demandez..

- **Votre budget prévisionnel doit être « équilibré »** : ce que vous prévoyez en dépenses doit être égal à ce que vous prévoyez en financement (ou « recettes »).

- **Le montant de la bourse demandé, ne peut pas dépasser 80 % des dépenses(*) ou recettes(**) prévues.**

o Par exemple : Toutes les dépenses prévues représentent en tout 1000 €. Le montant maximum de la bourse que nous pouvons demander est de 800 €.

- **Vous devez obligatoirement prévoir dans les recettes une part de 20% minimum d'autofinancement(***)**.

o Par exemple : Toutes les dépenses prévues représentent en tout 1000 €. Vous devez apporter par l'autofinancement au moins 200 €.

- **Si une structure vous accompagne dans la réalisation de votre projet, pensez à « valoriser la mise à disposition de matériel ou de personnels ».**

Plus clairement : vous ne devez pas mettre en dépenses dans le budget le coût du temps qu'ils passent avec vous sur le projet ni le coût du matériel qu'ils vous prêtent.

CONSEILS

Un peu de vocabulaire :

o (*)Dépenses : C'est l'argent consommé pour réaliser votre projet.

o ()Recettes** : C'est tout ce que va rapporter de l'argent dans votre projet.

o (*)Autofinancement** : C'est l'argent que vous pouvez récolter grâce à des actions qui rapporteront des recettes pour votre projet (loto, tombola, vente de gâteaux...) ou l'argent que vous pouvez récolter auprès du public (prix d'entrée, participation libre,...) ou encore l'argent que les membres de l'équipe pourront verser directement (participation, cotisation,...).

Le Budget Prévisionnel, comme son nom l'indique, est une prévision de vos dépenses et de vos recettes. Cela peut paraître un exercice difficile mais vous pouvez demander des conseils au Point d'Appui qui vous accompagne. **Quelques astuces :**

o Notez tous vos besoins dans toutes les étapes du projet (matériel, nourriture, locations, prestations, transports, assurance, impressions,...) et demandez des devis à des professionnels.

o Pensez bien que certains coûts sont à multiplier par le nombre de personnes (par exemple les repas, le transport).

o Pour savoir comment et combien il faut pour financer votre projet, il faut d'abord estimer les dépenses. Les villes, les employeurs de vos parents, la région,... peuvent parfois aider au financement de vos projets.

N'oubliez pas que vous devez aussi prévoir de l'autofinancement !



QUEL EST VOTRE BUDGET ?

Dépenses		Recettes		
Types de dépenses	Montant estimé	Types de recettes	Montant estimé	
Transports ? (Ex. : Train, Bus, Frais d'essence, péage...)		Autofinancement (Rappel : 20% minimum)	Actions, initiatives pour financer ? (ventes de gâteaux, d'objets...)	
Hébergement ? (Ex. : Hôtel, Camping, Auberge de jeunesse...)			Entrées du public ?	
Nourriture ? (Ex. : Courses alimentaires, Restaurant, traiteur...)			Apports personnels de l'équipe ?	
Matériel ? (Ex. : achat ou location, papier, sono, tentes...)		Aides financières extérieures	Autres bourses ?	
Prestations ? (Ex. : Entrées, intervenants ...)			Subventions ?	
Assurances ? (Ex.:Responsabilité civile,matériel, participants...)			Participation amis, familles ?	
Pub et communication ? (Ex : Impressions affiches, site internet, téléphone...)		Autres ?	Prêt de matériel, salles...	
Autres ?		MONTANT DE LA BOURSE ne peut excéder 80% du montant total)		
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES		

Rappel :

Dans un budget prévisionnel,
TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES.

Vous devez fournir un maximum d'éléments justifiant les dépenses prévisionnelles (devis...)

**Votre budget prévoit de l'achat de matériel ?
Une fois le projet terminé, qu'en ferez-vous ?**

.....

.....

.....

.....

.....

VOS ENGAGEMENTS

Dans cette étape, vous devez finaliser votre demande en vous engageant à respecter le règlement du dispositif.

ÉTAPE 6

Les représentants du projet s'engagent à :

Présenter leur projet auprès de la commission d'attribution de la bourse. Cette étape est obligatoire à l'obtention de la somme demandée.

Les lauréats s'engagent à :

Réaliser l'activité en respectant l'échéancier prévu lors de l'attribution de la bourse. En cas de non-réalisation du projet dans un délai d'un an suivant la notification, le porteur de projet est tenu de rembourser la somme versée au titre de la bourse au projet jeunes

Être couverts par une police d'assurances en responsabilité civile adaptée à la nature du projet.

Envoyer à la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne un bilan de leur action dans un délai de 2 mois suivant la réalisation, avec la justification de l'emploi de la bourse (de préférence sous forme numérique).

Valoriser le projet et citer ou faire apparaître le dispositif lors de la médiatisation par voie de presse, affiches, réseaux sociaux ou autres supports.

Participer à des temps de valorisation du dispositif , notamment lors de rencontres départementales ou locales avec les différents partenaires

Inviter les membres du comité de pilotage du dispositif des temps forts du projet.

Les membres du dispositif (Comité de pilotage, coordination, Points d'Appui) ne sont en aucun cas organisateurs des projets soumis par les candidats. Ils laissent l'entière responsabilité de ces projets aux jeunes et aux parents pour les mineurs, seuls juges de l'aptitude de leurs enfants à réaliser leur projet.

Le correspondant du projet doit obligatoirement compléter et signer le cadre ci-dessous.

Tous les membres mineurs de votre équipe d'organisation doivent obligatoirement faire remplir une fiche d'autorisation de leur représentant légal (parents, tuteurs...). Cette fiche est disponible en fin de ce dossier et doit être copiée autant de fois que nécessaire « annexe : autorisation représentant légal ».

Je soussigné-e

Représentant du projet intitulé

.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement du dispositif et m'engager à en respecter les modalités.

Fait à

Le

Signature du jeune correspondant :

ANNEXE : AUTORISATION REPRÉSENTANT LÉGAL

Chaque mineur membre de l'équipe d'organisation doit fournir cette autorisation

M – Mme: Adresse et ville :
 Numéro de téléphone :
 E-mail :

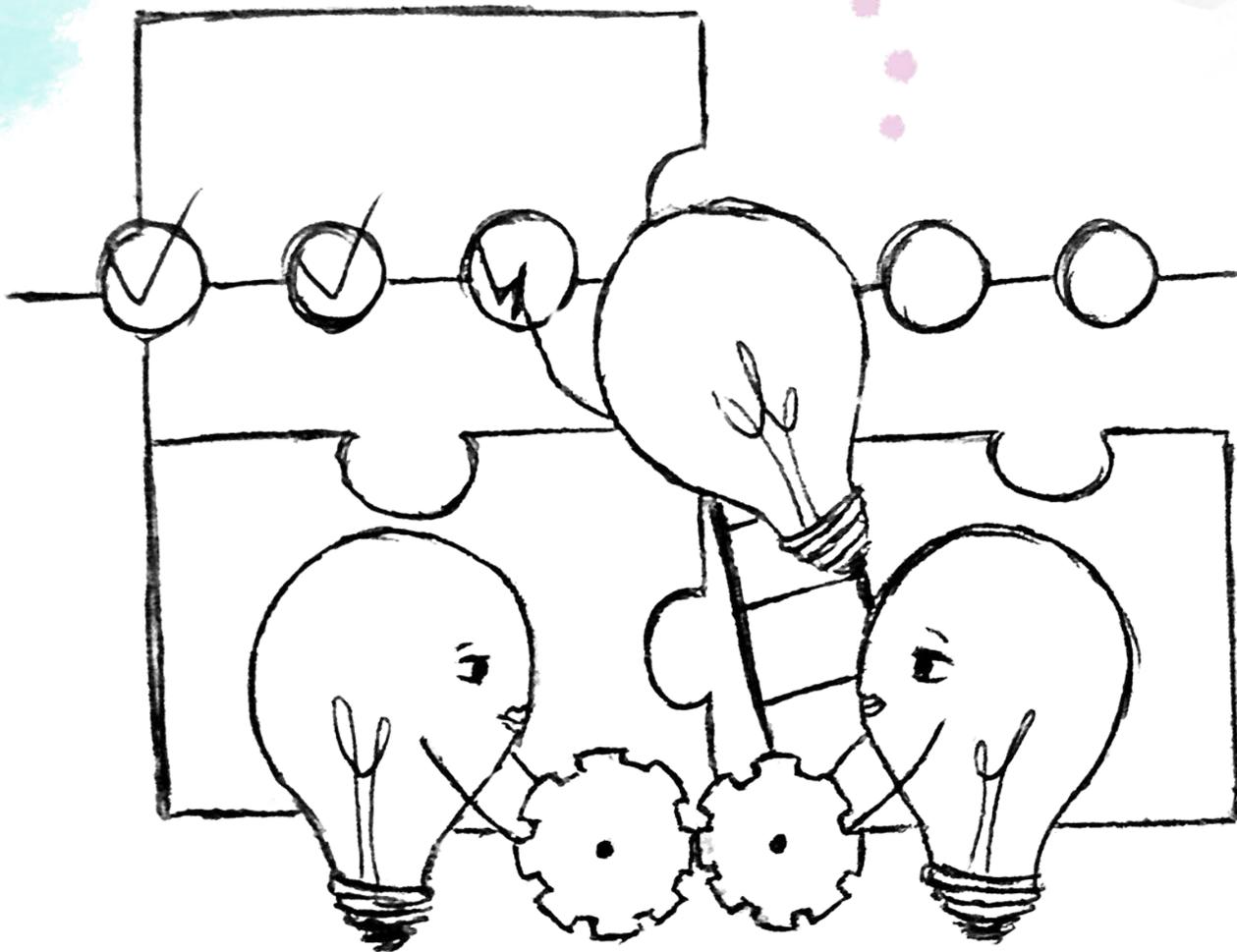
Autorisation représentant légal	Droit à l'image
<p>Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame déclare avoir pris connaissance du projet «Initiative» du mineur sous ma responsabilité: (Nom du Jeune) et le déclare apte à le réaliser.</p> <p>A cet égard, je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation de ce projet. En aucun cas, la responsabilité des organisateurs du dispositif Bourse au projet ne sera mise en cause, sur quelque fondement que ce soit, pour des faits résultant de la réalisation du projet. De plus, j'atteste laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée au titre de Bourse au projet, au mineur</p>	<p><i>En référence à la loi protégeant la vie privée, la Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne et les organisateurs de la bourse au projet jeune doivent vous demander une autorisation préalable à la prise de vues.</i></p> <p><i>La Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne s'engage à n'utiliser ces photographies qu'à des fins de valorisation des projets menés par les jeunes (réseaux sociaux, affiches,...). En aucun cas ces prises de vues ne feront l'objet d'une utilisation commerciale.</i></p> <p><i>Cette autorisation est valable pour une durée de trois années à partir de la prise de vues, et, conformément à la loi, vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire, cette demande devra néanmoins nous être formulée par écrit : Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, 108 rue fumadelles 47000 AGEN - contac@laligue47.org</i></p> <p>Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame sous ma responsabilité. <input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas l'utilisation de l'image du mineur sous ma responsabilité (Nom du jeune)..... dans le cadre du dispositif Bourse au projet jeune.</p>
<p>Fait àle.....en 2 exemplaires <i>Signature du ou des représentant(s) légal(aux), Précédée de la mention «lu et approuvé»</i></p> <p>Une copie est à conserver par le responsable légal</p>	<p>Fait àle.....en 2 exemplaires <i>Signature du ou des représentant(s) légal(aux), Précédée de la mention «lu et approuvé»</i></p> <p>Une copie est à conserver par le responsable légal</p>

ANNEXE : AUTORISATION REPRÉSENTANT LÉGAL

Chaque mineur membre de l'équipe d'organisation doit fournir cette autorisation

M – Mme: Adresse et ville :
 Numéro de téléphone :
 E-mail :

Autorisation représentant légal	Droit à l'image
<p>Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame déclare avoir pris connaissance du projet «Initiative» du mineur sous ma responsabilité: (Nom du Jeune) et le déclare apte à le réaliser.</p> <p>A cet égard, je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation de ce projet. En aucun cas, la responsabilité des organisateurs du dispositif Bourse au projet ne sera mise en cause, sur quelque fondement que ce soit, pour des faits résultant de la réalisation du projet. De plus, j'atteste laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée au titre de Bourse au projet, au mineur</p>	<p><i>En référence à la loi protégeant la vie privée, la Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne et les organisateurs de la bourse au projet jeune doivent vous demander une autorisation préalable à la prise de vues.</i></p> <p><i>La Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne s'engage à n'utiliser ces photographies qu'à des fins de valorisation des projets menés par les jeunes (réseaux sociaux, affiches,...). En aucun cas ces prises de vues ne feront l'objet d'une utilisation commerciale.</i></p> <p><i>Cette autorisation est valable pour une durée de trois années à partir de la prise de vues, et, conformément à la loi, vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire, cette demande devra néanmoins nous être formulée par écrit : Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, 108 rue fumadelles 47000 AGEN - contac@laligue47.org</i></p> <p>Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame sous ma responsabilité. <input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas l'utilisation de l'image du mineur sous ma responsabilité (Nom du jeune)..... dans le cadre du dispositif Bourse au projet jeune.</p>
<p>Fait àle.....en 2 exemplaires <i>Signature du ou des représentant(s) légal(aux), Précédée de la mention «lu et approuvé»</i></p> <p>Une copie est à conserver par le responsable légal</p>	<p>Fait àle.....en 2 exemplaires <i>Signature du ou des représentant(s) légal(aux), Précédée de la mention «lu et approuvé»</i></p> <p>Une copie est à conserver par le responsable légal</p>



Dates des commissions et renseignements complémentaires sur www.laligue47.org/

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LOT-ET-GARONNE

108 rue Fumadelles - 47000 AGEN

bourseaprojet@laligue47.org - 05.53.77.05.30

